



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 2022/037

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Joëlle DANÉY, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Marie PHILLIPPON

Date de convocation : 07 avril 2022

**Objet : Demande de subvention Rue en fête**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 a eu lieu la première édition du projet Rue en Fête dans le quartier Sécoustous porté par la Sauce du Casino. Cette première édition a rencontré un grand succès avec environ 150 personnes à chaque soirée.

Pour cette année 2022 la municipalité a souhaité porter cette deuxième édition. En effet l'objectif étant de travailler aux rapprochements des populations dans toute leur diversité, autour d'événements culturels les impliquant autant que possible et les invitant à devenir acteurs d'une convivialité revendiquée comme un facteur important du bien vivre ensemble.

Il s'agit donc de proposer, tous les jeudis de la saison estivale un concert/spectacle sur la place Sécoustous, notamment, mais aussi dans le parc de la mairie ou le jardin public.

À chaque soirée, une médiation sera proposée avec l'ensemble des publics impliqués, pour leur permettre d'appréhender la nature du spectacle proposé, de rencontrer et d'échanger avec les artistes, mais également d'être à leur tour les médiateurs à la rencontre des habitants des villages et quartiers concernés.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Prestation groupe de musique (concert, Sacem, frais déplacements et restauration)	12 000 €	Subvention ANCT Agence Nationale Cohésion et Territoires Contrat de Territoire	4 000 €
		Subvention DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	5 000 €
Location matériel	500 €	Autofinancement	5 800 €
Communication	500 €		
Charges personnel	1 800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>14 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 800 €</b>

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale Cohésion et Territoires (ANCT) à hauteur de 4 000 euros, ainsi qu'une demande de subvention de 5 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,  
Marc SANCHEZ

